



RÈGLEMENT CONCOURS

"CROQUONS L'ÉCOPÔLE"

Le SEAT et l'Écopôle du Val d'Allier organisent un concours d'œuvres picturales gratuit "croquons l'Écopôle", ouvert à tous les dessinateurs, peintres amateurs usagers de l'Écopôle, à l'exclusion des membres du jury et de leurs familles.

THEME DU CONCOURS :

Les œuvres picturales auront pour thème : « MA REPRÉSENTATION DE L'ÉCOPÔLE DU VAL D'ALLIER ». Cela peut représenter les paysages, la faune, la flore, une activité exercée, etc. en lien avec l'Écopôle. Il sera laissé libre cours à l'imagination des participants pour illustrer ce thème.

CONDITION DE PARTICIPATION :

Le concours est ouvert à toute personne physique usager fréquent ou occasionnel du site de l'Écopôle du Val d'Allier. Sont admis les individuels, les associations, les groupements. La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

DUREE ET DEROULEMENT DU CONCOURS :

Le concours est ouvert du lundi 5 septembre 2022 jusqu'au samedi 10 septembre 2022 à 12h00.

MODALITES DE PARTICIPATION :

Chaque participant peut présenter 1 œuvre au maximum, d'un format libre, en couleur ou en noir et blanc, sur papier, toile, impression.

Le medium peut être une peinture, un croquis au crayon, un dessin numérique, du pastel, de l'aquarelle ou tout autre technique liée aux œuvres picturales. Sont exclus les photographies, les montages photographiques, les collages traditionnels ou numériques et tout autre format non lié à la pratique du dessin, de la peinture et des œuvres picturales en général.

Les participants devront indiquer au verso le nom éventuel de l'œuvre et ce qu'elle représente. Les participations aux concours pourront être remises manières physiques ou numériques.

Elles doivent de manière physique :

- Soit être déposées à l'accueil du SEAT entre le lundi 5 septembre et le vendredi 8 septembre.
- Soit au "Stand Accueil" du marché des Ecopolys, à la zone Champmot le samedi 10 septembre jusqu'à 12h.

de manière numérique :

- Soit partagé sur les réseaux sociaux avec les hashtag #croquonsl'ecopole et #ecopolevaldallier du lundi 5 septembre au samedi 10 septembre à 12h.
- Soit être envoyé par message privé sur le compte Facebook ou Instagram de l'Écopôle du Val d'Allier - avec en premier lieu dans le message écrit : PARTICIPATION CONCOURS CROQUONS L'ÉCOPÔLE
- Soit être envoyé par mail à l'adresse email : tifenlabrugere.ecopole@gmail.com avec comme objet : PARTICIPATION CONCOURS CROQUONS L'ÉCOPÔLE.

SUITE MODALITES DE PARTICIPATION :

Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des œuvres proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public desdites œuvres. Ils consentent à ce titre à ce que ces œuvres puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication de l'Écopôle du Val d'Allier. La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation desdites œuvres.

JURY DU CONCOURS ET CRITERES DE SELECTION :

Un jury sera constitué pour sélectionner les dessins. Sous la présidence de Monsieur Anatole Gruzelle, il sera composé de 4 membres du SEAT. Le jury aura pour mission de sélectionner les œuvres des candidats.

Les œuvres seront jugées sur trois aspects : • Pertinence du sujet • Originalité • Technique et intérêt artistique. L'organisateur se réserve le droit d'invalidier ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours. Il se réserve également le droit d'exclure les œuvres qui porteraient atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou au règlement du site de l'Écopôle du Val d'Allier. La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

INFORMATIONS NOMINATIVES :

Le concours est doté d'un lot correspondant à un panier gourmand. La récompense sera attribuée à l'œuvre sélectionnée, lors du marché des Ecopolys le samedi 10 septembre 2022 à 14h30. Le lot ne sera ni repris, ni échangé et ne pourra faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en espèces.

Feront l'objet d'une publication sur les réseaux sociaux les 3 meilleures participations, avec identification des créateur des oeuvres (Nom + Prénom + Compte du Réseau Social) ; elles seront également exposées durant toute la fin du marché des Ecopolys.

Les gagnants seront informés par mail, message privé sur les réseaux sociaux ou téléphone à partir de 14h30 le 10 septembre 2022.

PRIX ET RECOMPENSES :

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.

ecopolys
l'écopôle
en partage